

Paris, le 28 novembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cap Mut : un dispositif de la branche Mutualité pour accompagner les salariés mutualistes dans leur évolution professionnelle

La branche Mutualité lance un nouveau service de diagnostic et de conseil pour accompagner les salariés mutualistes dans leur évolution professionnelle. Dénommée Cap Mut, cette prestation sera accessible gratuitement et financée sur les fonds de la contribution conventionnelle à la formation. Cette initiative paritaire complète les dispositifs déjà mis en place pour sécuriser les parcours professionnels des salariés de la branche.



La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) de la branche Mutualité a décidé de mettre en place au 1^{er} janvier 2024 **une prestation d'accompagnement et de conseil réservée aux salariés de la branche, dénommée Cap Mut**. Ce dispositif innovant vise à faire face aux évolutions importantes du secteur mutualiste et à accompagner l'évolution professionnelle de ses salariés.

Conçue sur le modèle du conseil en évolution professionnelle, cette prestation sera accessible gratuitement à l'ensemble des salariés de la branche, qui pourront prendre contact directement avec le prestataire via un formulaire en ligne. D'une durée maximale de 6 heures, **l'accompagnement sera financé sur les fonds versés par les mutuelles à l'OPCO Uniformation au titre de la contribution conventionnelle à la formation.**

Après appel d'offres, la branche Mutualité a choisi un prestataire expérimenté : la société ABAKA sera ainsi chargée de mettre en œuvre l'accompagnement individualisé des salariés mutualistes. Pour cela, les dispositifs déjà existants dans la branche seront mobilisés. Il s'agit, par exemple, **des abondements aux projets CPF (Compte Personnel de Formation) ou encore du cofinancement du Projet de Transition Professionnelle (PTP)**. D'autres outils de branche accompagneront le conseil, comme le référentiel des métiers dynamique, qui présentent les mobilités possibles entre les métiers (*lire plus loin*).

« Avec cette nouvelle initiative paritaire, la branche Mutualité poursuit sa politique ambitieuse de sécurisation des parcours professionnels en proposant aux salariés de la branche une prestation de diagnostic et de conseil de qualité, personnalisée et adaptée au secteur mutualiste », souligne **la Présidente de l'ANEM, Marie-Pierre LE BRETON.**

Pour **Céline LOISEAU, Déléguée générale de l'ANEM**, « le déploiement d'une telle prestation prend place dans le cadre d'une politique globale d'accompagnement des parcours professionnels, visant à la fois à permettre aux salariés de faire le point sur leur parcours et de mobiliser des dispositifs pour se former ou faire reconnaître leur expérience ».

Focus sur le référentiel métiers dynamique de la branche Mutualité

Le nouveau référentiel métiers dynamique de la branche Mutualité met en lumière les parcours professionnels et les passerelles possibles entre les métiers. Cet outil en ligne permet, en particulier, de comparer des métiers et de visualiser les compétences communes. Il a été élaboré à partir des études prospectives de l'Observatoire de l'Emploi et des Métiers en Mutualité (OEMM) et s'appuie sur le travail sur les compétences conduit en co-construction avec les organismes mutualistes.

« Ce référentiel métiers, élaboré par l'Observatoire, doit permettre aux salariés de la Mutualité, à la fois, de découvrir les métiers de notre branche et de construire un parcours professionnel au sein de nos organismes mutualistes », indique Claire DEPAMBOUR, Présidente (CGT) de l'OEMM.

[Cliquer ici pour découvrir le référentiel métiers dynamique](#)



[Cliquer ici pour télécharger le logo de Cap Mut au format jpeg](#)

À propos de l'ANEM

L'Association Nationale des Employeurs de la Mutualité (ANEM) est l'unique organisation d'employeurs représentative au sein de la branche Mutualité. À ce titre, elle est signataire de la convention collective nationale étendue. L'ANEM rassemble 300 mutuelles et unions mutualistes implantées sur l'ensemble du territoire national, de toutes tailles, qui exercent des activités régies par le Code de la Mutualité. Quelque 52 000 salariés relèvent de la convention collective Mutualité. L'ANEM est présidée par Marie-Pierre LE BRETON. Sa Déléguée générale est Céline LOISEAU.

Plus d'informations sur www.anem-mutualite.fr

Contact presse : Pascal LELIÈVRE 06 77 26 57 22 ou p.lielievre@anem-mutualite.fr